

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 octobre 2021

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Martin S. donnant pouvoir à Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, Mme Ségura

-----



## Délibération n° 12-04 du 14 octobre 2021

### SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À SEINE-SAINT-DENIS HABITAT POUR L'ANNÉE 2021 – CONVENTION.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n° 08-03 en date du 3 décembre 2020 approuvant la convention cadre 2021-2025,

Vu la convention cadre pour les années 2021-2025 entre le Département et Seine-Saint-Denis-habitat en date du 11 janvier 2021,

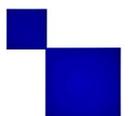
Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE une subvention d'investissement de 2 000 000 € à Seine-Saint-Denis habitat au titre de l'année 2021 ;

- APPROUVE le versement de la subvention en une fois, sur présentation par Seine-Saint-Denis Habitat du rapport 2020 de mise en œuvre du plan de consolidation de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social validé, intégrant la synthèse des résultats prévisionnels et le plan de financement actualisé des opérations inscrites au plan ;

- APPROUVE la convention à conclure avec Seine-Saint-Denis Habitat pour l'année 2021 conformément à la convention cadre 2021-2025 signée le 11 janvier 2021 ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation

N'ayant pas pris part au vote :

*Mme Azoug, M. Monot, M. Sadi, M. Monany*

M. Guiraud ne fait pas usage du pouvoir de M. Troussel  
M. Sadi ne fait pas usage du pouvoir de Mme Labbé

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*